



**FEDiEX**

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE  
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN



RAPPORT ANNUEL  
**2020**

## Sommaire

Editorial.....	3
Économie .....	4
Technique et Sécurité.....	6
Environnement.....	10
Social .....	14
Communication .....	18

## Ont contribué à l'élaboration de ce rapport

M. F. Delaunoy (Président Fediex)  
Mmes M. De Marrez, C. Druez et V. Paternotte (Fediex)  
MM M. Calozet, S. Loiseau, V. de Neve et Th. Vanmol (Fediex)



### Editeur responsable

Michel Calozet

### Mise en page

[www.imagesdemarc.be](http://www.imagesdemarc.be)

### Photo de couverture

Carrière de Préalles, Emmanuel Crooÿ

### Traduction

Fleur De Grauwe

Imprimé sur papier respectueux de l'environnement



Comme le veut la tradition en ce mois d'avril 2021, nous vous présentons notre rapport annuel de l'année écoulée. Les statistiques vous le savez désormais seront publiées en septembre prochain.

Impossible de parler de 2020 sans évoquer les points noirs de l'année – dont nous nous serions bien tous passés – à savoir l'émergence et la propagation du coronavirus, la pandémie mondiale qui a suivi et les (dé)confinements que nous avons tous connus. Encore aujourd'hui, en 2021 et à l'heure où nous écrivons ces lignes, la situation n'est toujours pas stable et l'avenir encore trop incertain pour de nombreux secteurs. Reconnues indispensables, les entreprises de la SCP 102.09 dont le secteur de la chaux qui fonctionnent en continue ont ainsi pu continuer à tourner, même au cœur de la crise. Le secteur extractif a, quant à lui, subi les conséquences indirectes des confinements et déconfinements. A ce jour, un an après le début du premier confinement, nous analysons régulièrement les effets de cette crise, afin de pouvoir établir un bilan lorsque tout ceci sera derrière nous ; ce que nous espérons très bientôt. Il est toutefois à prévoir que la crise économique que nous subissons déjà marquera profondément notre société. Nous serons à l'avenir et comme nous l'avons été en 2020, présents pour nos membres afin de les accompagner au mieux dans les changements qui nous attendent. Par ailleurs, nous profitons de cette occasion pour exprimer notre solidarité envers les secteurs qui ont subi et qui subissent encore durement la crise.

L'année 2020 fut également l'occasion de réviser « Le Guide des bonnes pratiques NEPSI » et de développer un nouvel ou-

til de formation en ligne. Comme la nature ne se confine pas, les actions du projet *LIFE in Quarries* ont suivi leurs cours. Toujours au niveau environnemental, nous pouvons souligner la prolongation de plusieurs chartes et l'Arrêté du Gouvernement Wallon relatif à la gestion et à la traçabilité des terres. Ce dernier est entré en vigueur en mai 2020 et doit permettre certaines possibilités de valorisation très strictes dans les carrières ayant été exploitées. Au niveau social, la gestion de cette crise a été, comme l'on s'en doute, une mission d'une grande importance et cette fois encore, la question de la réforme des sous-commission paritaires a marqué l'actualité en 2020. A l'agenda de la commission économique, nous retrouvons la situation du secteur, la mobilité et la mercuriale des prix. La crise sanitaire nous a obligé à annuler de nombreux événements et à contribuer au développement de la communication virtuelle au sein de notre Fédération. J'espère que dans les prochains mois une évolution favorable de la pandémie permettra de nous revoir lors des traditionnels événements organisés par la Fédération.

Mon mandat touchant à sa fin, je profite également de ce rapport annuel pour exprimer, à titre personnel, la fierté d'avoir été Président de Fediox.

Merci à vous tous pour l'intérêt que vous portez à notre secteur et nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport annuel. Cette année encore, prenez soin de vous et de vos proches.

**Fabrice Delaunoy**  
*Président*





© Emmanuel Crooy

# Économie

## **MOBILITÉ – PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE – MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

À la demande de la Région wallonne, la mesure relative aux taxes communales sur les Mines et Carrières a fait l'objet d'une évaluation approfondie. Sur base des conclusions de ce travail, le Gouvernement a décidé de planifier la fin du mécanisme de manière graduelle pour se clôturer définitivement en 2024. Cette décision a été prise sur base du mécanisme de prélèvement kilométrique actuellement en vigueur. Il va de soi que si ce mécanisme était amené à évoluer la décision devra être adaptée.

Une autre mesure très attendue par le secteur et qui a été rencontrée depuis 2017 par le Gouvernement wallon est

celle relative au passage de la frontière franco/belge avec des véhicules dont la masse est supérieure à 40 tonnes. Aux dernières nouvelles, le Gouvernement français envisagerait de limiter la circulation des véhicules de 44 tonnes chargés et déchargés sur son territoire et interdirait le passage de la frontière aux véhicules de plus de 40 tonnes : une mesure protectionniste ?

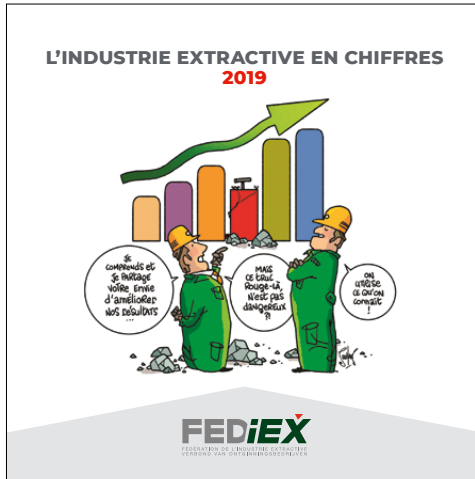
La question de la MMA de 50 tonnes en Région wallonne reste ouverte vu que le Contrôle Technique (CT) ne valide pas le tandem tracteur/benne mais bien le tracteur seul. Par ailleurs, toutes les conditions, assez strictes, énumérées dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 mars 2018. Aux conditions spécifiques prévues dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 s'ajoutent celles, pré-

existantes, du règlement technique, dont notamment la fameuse 'formule-pont'. Un projet similaire est en développement en Région flamande. Le secteur plaide pour une simplification et surtout une harmonisation des règles afin de permettre le développement de ce type de véhicules dont un effet visible immédiat sera la réduction de la congestion.

## **NOUVELLES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES**

Fediex a revu la gestion des données statistiques de ses membres pour les faire correspondre aux règles en vigueur en matière de respect du droit de la concurrence.

Ces statistiques donnent des informations détaillées sur les différents



types de granulats extraits et commercialisés avec un focus sur les membres de Fedieux et une extrapolation au niveau belge : quantités consommées, modes de transport, etc, ... La série statistique a débuté avec les données 2018 et 2019.

### CHARTRE FEDIEX/UPTR – LETTRE DE VOITURE ÉLECTRONIQUE

Dans le cadre de la Charte liant Fedieux et l'Union Professionnelle des Transporteur Routier (UPTR), une nouvelle proposition d'action conjointe fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité. Elle porte sur la mise en place au niveau de nos secteurs d'une lettre de voiture électronique et ce dans le respect des obligations légales. La possibilité de la coupler avec la dématérialisation des bons de livraison est également envisagée.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de digitalisation de l'information permettant entre autres l'optimisation du traitement de l'information, la réduction de la production/utilisation de papier, etc.

### NAVIGATION À PETIT GABARIT

Fedieux et ses membres participent à l'analyse menée actuellement par la Région wallonne concernant la possibilité de développer la navigation à petit gabarit en Région wallonne. Un projet pilote devrait également être mis en place durant cette période pendant 6 mois.

Fedieux a déjà attiré l'attention du consultant sur les particularités de son activité et ses conséquences sur le transport comme les truismes : pas de possibilité de déplacer les gisements, produits pondéreux à faible valeur, demande des utilisateurs de se faire livrer sur place, rupture de charges onéreuses, ...

### RÉFORME DE LA MERCURIALE DES PRIX

La réforme de la Mercuriale des Prix a été clôturée fin de l'année 2020. La Mercuriale joue un rôle important dans le suivi de l'évolution des prix et il est également devenu courant d'utiliser les indices Mercuriale dans les clauses de révision de prix des contrats de la construction. La nouvelle Mercuriale est disponible depuis janvier 2021.

Celle-ci a été adaptée afin de tenir compte d'une part de l'évolution du secteur des matériaux de construction et d'autre part du respect du droit de la concurrence qui implique des enquêtes mensuelles.

Les membres réaffirment leur soutien au mécanisme de la Mercuriale qu'ils estiment nécessaire pour une bonne gestion des marchés publics. Ils sont favorables à ce que le SPF organise lui-même la collecte d'informations auprès des utilisateurs et des producteurs.

Une information très complète et claire est disponible sur le site du SPF Economie<sup>1</sup>

<sup>1</sup><https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/secteurs-specifiques/construction/adaptation-des-prix-lindex/mercuriale-index-i-2021>





© Emmanuel Crooy

# Technique et Sécurité

## RÉALISATION D'UNE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE PRODUIT (EPD) CONJOINTE

Il a été proposé de faire établir par le VITO une EPD couvrant l'ensemble des granulats (hors ballast et mœlons), basée sur d'une Analyse du Cycle de Vie (LCA) conjointe et conforme à la norme EN 15804 et au Product Category Rules (PCR) granulats. La progression des travaux est supervisée par un Comité d'accompagnement.

La participation est volontaire et gratuite et permettrait de répondre plus facilement à la demande de certains clients actifs notamment dans le secteur de la construction. La réalisation de cette EPD commune implique principalement la fourniture par les membres de données

environnementales. Il est important pour la crédibilité du secteur et la représentativité de l'étude, que le plus grand nombre possible de membres (et de carrières) collaborent à sa réalisation.

À ce jour, 23 carrières se sont engagées à participer, d'autres pourront encore rejoindre l'étude qui sera finalisée courant 2021.

## RÉVISION DU RÈGLEMENT PRODUITS DE CONSTRUCTION (CPR)

Trois options ont été envisagées dans le dossier de révision du Règlement produits de construction.

1. Route des actes délégués : Le Comité Technique 154 du Comité Européen de Normalisation (CEN TC 154) suit la voie actuelle et

révise les projets de normes harmonisées (hEN) en fonction des commentaires des États membres (EM) et des consultants (HAS).

2. Nouvelle demande de normalisation (Standard Request - SReq ≈ Révision du mandat).
3. Faire une pause : Le CEN TC 154 réviser les projets de normes harmonisées (hEN) et de réponse au mandat (AtM) en fonction des commentaires des États membres (MS) et des consultants de la Commission (HAS) pour obtenir des versions mises à jour qui peuvent servir d'entrée pour de nouvelles demandes de standardisation (SReq) et/ou peuvent être utilisées à l'avenir comme base pour une révision.

La Commission est restée sur ses positions : « vous proposez des normes

répondant à nos critères (légaux), même si cela ne correspond pas à vos besoins » et a préparé en parallèle des actes délégués pouvant remplacer certaines dispositions des normes harmonisées.

De son côté, le CEN a poursuivi l'adaptation des normes en cours de révision aux critères de la Commission.

### **PROJET DE FUSION BE-CERT / PROBETON**

Le comité de direction de BE-CERT a annoncé son intention de mettre en place une collaboration plus structurée avec PROBETON qui a demandé à BE-CERT de prendre en charge sa gestion quotidienne sur une base temporaire. Cela sera réalisé dans le cadre d'un contrat de service, soit le partage d'un même site, dans le but de générer de nombreuses synergies sur le plan administratif et logistique, et pour répondre au besoin spécifique de PROBETON de pouvoir assurer la gestion quotidienne en l'absence de son directeur.

Les membres du comité de direction et les président et vice-président de PROBETON sont en outre d'avis qu'une collaboration pratique plus intense pourrait conduire à moyen terme à la fusion des deux associations et ont proposé un parcours d'intégration avec une ou plusieurs pistes possibles qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Ce dossier sera suivi avec une très grande attention au vu de l'impact potentiel que cette fusion pourrait avoir sur l'indépendance des organismes de certification.

### **RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DE FEDIEX EN FLANDRE**

Les membres de Fediex ont exprimé leur intérêt à être plus informés des décisions flamandes afin de pouvoir participer aux travaux des autorités flamandes, à savoir notamment : Departement Mobiliteit en Openbare Werken (MOW) et Agentschap Wegen en Verkeer - Afdeling Wegenbouwkunde (AWV) relatifs au Standardbestek 250 (SB250), équivalent du

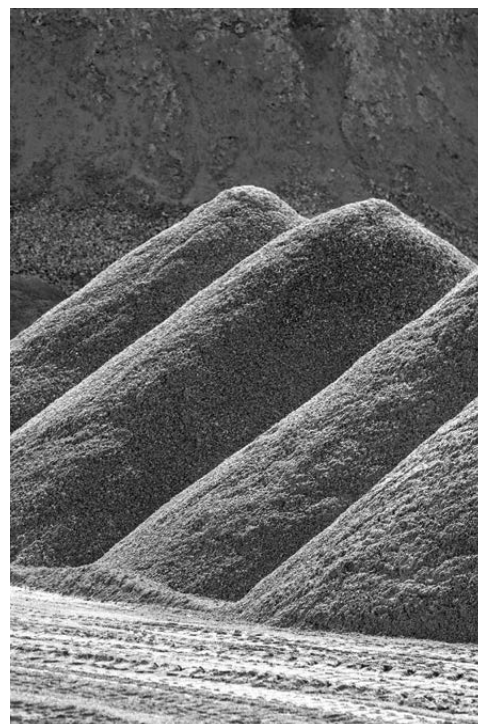
Cahier des Charges Qualiroutes pour la Flandre.

Une première réunion virtuelle a permis de mieux connaître les acteurs en présence, rappeler l'existence et la disponibilité de Fediex et examiner les possibilités de collaborations.

Il a été convenu de maintenir un contact périodique régulier avec les participants. Il ne sera par contre pas possible de participer de manière systématique (en tant que membre) aux discussions concernant le SB250, mais Fediex sera consultée pour tous les sujets concernant le secteur.

### **PROJET NEPSI 2019-2021 (NOYAU EUROPÉEN POUR LA SILICE)**

Après un travail intense dans l'avancement du projet NEPSI 2019-2021, le cadre NEPSI a été entièrement renouvelé avec le soutien d'une subvention de la Commission européenne. C'est ainsi que Le Guide des bonnes pratiques NEPSI a été révisé, mis à jour, numérisé et est en cours de traduction. Il sera disponible dans toutes les langues en 2021. De nouveaux outils de formation NEPSI pour les entreprises ont été



© Emmanuel Crooy

créés afin que les gestionnaires aient des présentations toutes faites à transmettre aux travailleurs afin de les tenir informés des décisions relatives à la silice cristalline respirable (RCS). Un nouvel outil de formation en ligne a également été développé.

Le reporting 2018-2019 auquel les membres de Fediex ont participé a permis de mettre en évidence, au niveau européen, que presque tous les indicateurs clés de performance sont en amélioration continue. Une augmentation d'environ 20% par rapport à 2016 est à constater au niveau du nombre de sites participants.

Une nouvelle subvention de la Commission européenne sera demandée par NEPSI pour pouvoir poursuivre cette initiative.

### SILICE CRISTALLINE

Le contexte sanitaire de 2020 a fortement ralenti l'évolution de ce dossier. Le cabinet de Jean-Yves Dermagne (PS), Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie et du Travail en charge de ce dossier a souhaité relancer en 2021 le processus de fixation d'une nouvelle valeur limite d'exposition pour la silice cristalline.

Les principaux secteurs concernés réunis au sein du GT Silice de la FEB ont confirmé la proposition de compromis (abaissement à 0,075, avec période de transition).

### STATISTIQUES SECTORIELLES DE SÉCURITÉ

Comme chaque année, Fediex a interrogé ses membres dans le but d'obtenir un aperçu de l'évolution des performances en matière d'accident du travail des entreprises du secteur.

Ces indicateurs sont régulièrement utilisés pour quantifier l'efficacité de la prévention ou réaliser des *benchmarks* par rapport à d'autres entreprises ayant des activités similaires et constamment rechercher des bonnes pratiques. Il ne faut cependant pas oublier que chaque entreprise a ses spécificités et peut difficilement être comparée à une autre. Il faut également garder à l'esprit que les statistiques perdent de leur effica-

cité lorsque l'on analyse des petits nombres (peu d'accidents, nombre limité de travailleurs et donc d'heures de travail), ...

Avec **74** sites de production, cela permet une très bonne représentativité des entreprises du secteur. La tendance à l'amélioration du taux de fréquence se confirme (diminution du nombre d'accidents), en particulier pour le secteur de la roche ornementale. Cette amélioration est moins significative au niveau du taux de gravité (nombre de journées perdues).

### GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ & SÉCURITÉ DE FEDIEX

Le GT Santé & Sécurité s'est réuni 4 fois en 2020. Les séminaires et la Journée Technique ont été reportés afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.

Les réunions de travail permettent aux membres d'échanger leurs points de vue sur les dernières évolutions en matière de protection des travailleurs, de relater les incidents, presque accidents et accidents survenus chez chacun, permettant à tous d'améliorer la sécurité au sein de leurs sites en profitant de cas concrets et des bonnes pratiques mises en place. Ces réunions permettent également de suivre les avancées législatives en la matière pour une mise en conformité permanente du secteur, indispensable à toute activité. Le partage des retours d'expérience sont des éléments clés de progression.

### EFFONDREMENT DE PAROIS

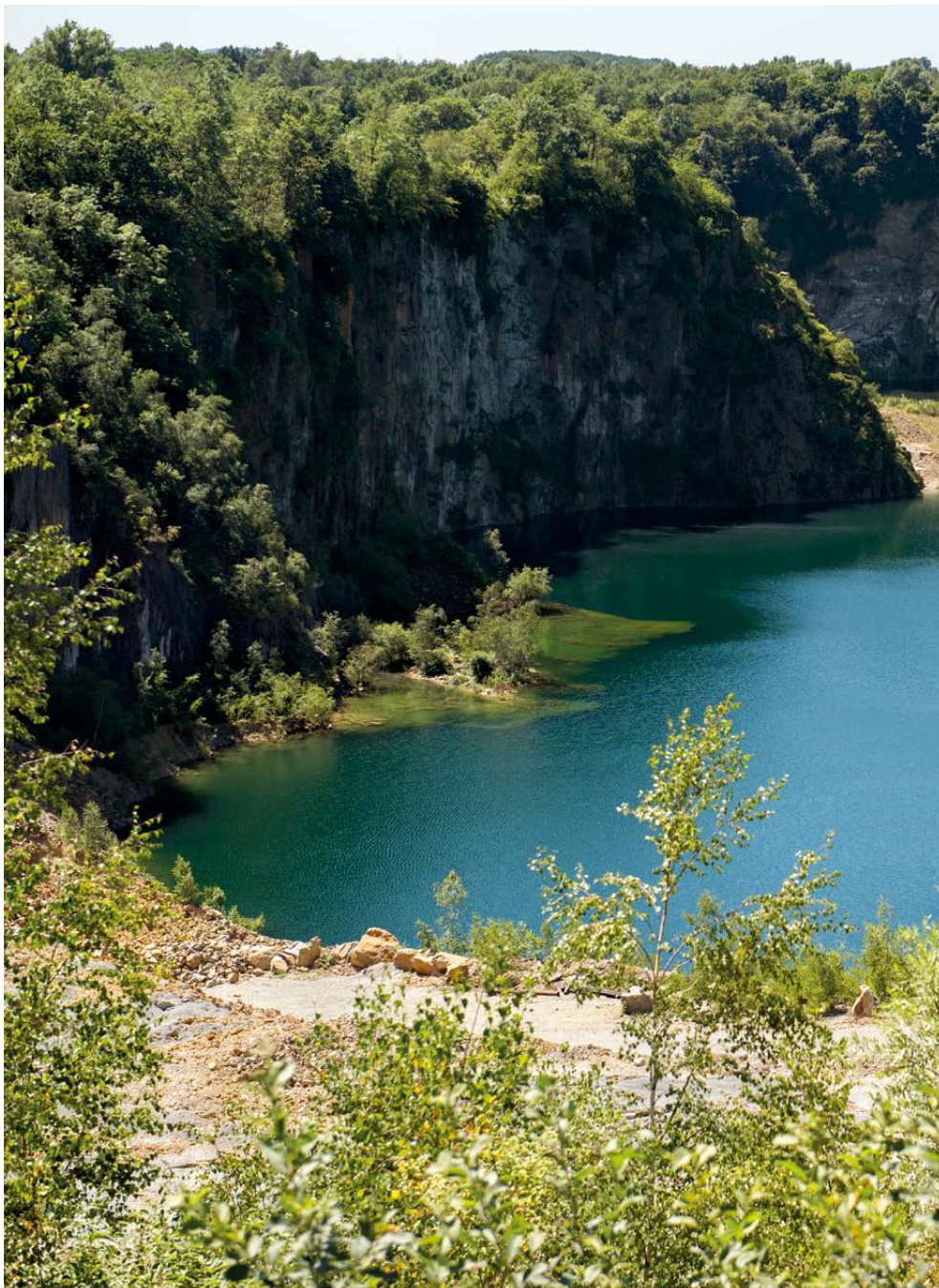
Plusieurs incidents d'effondrement de paroi ont eu lieu ces derniers mois. Il a dès lors été proposé de réunir un GT *ad hoc* avec les spécialistes « sols » des entreprises pour examiner si des causes externes ou des causes communes peuvent être identifiées comme ayant contribué de manière significative à ces incidents/accidents.

Les travaux ont commencé par un retour d'expérience des participants ayant été confrontés à cette problématique.



### **BAIGNADES EN CARRIÈRES : ATTENTION DANGER !**

Si l'on peut être tenté de considérer les points d'eau en carrières comme des lieux de baignades ouverts au public, ce n'est, en réalité, pas du tout le cas ! En effet, il s'agit de lieux privés dont l'intrusion est passible d'amendes lourdes. De plus, il peut s'avérer mortel de s'y baigner ! La sécurité étant un point primordial pour Fediex, il nous semble important de le rappeler ici. Outre les courants froids qui s'y trouvent et le danger d'hydrocution qu'ils entraînent, il est impossible, étant donné la couleur de l'eau, de percevoir le fond : rochers pointus et autres peuvent s'y cacher et blesser les nageurs qui s'y risqueraient.





© Emmanuel Crooy

# Environnement

## GESTION ET TRAÇABILITÉ DES TERRES EXCAVÉES

À peine entré en vigueur, le 1<sup>er</sup> mai 2020, qu'il fait déjà l'objet d'un (projet) d'arrêté modificatif, la vie de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion et à la traçabilité des terres (AGW Terres) n'est décidément pas un long fleuve tranquille... Preuve s'il en est du caractère sensible de ce dossier qui doit permettre de régler le sort des 10 millions de mètres cubes de terres excavées par an en Wallonie.

Dans son dernier Mémoire, Fediex appelait à « *garantir un cadre légal et scientifique strict pour le réaménagement des carrières arrivées en fin d'exploitation pour y permettre, si nécessaire, un apport de terres exogènes* ».

Le système mis en place via l'AGW Terres repose sur le principe d'un contrôle préalable de la qualité des terres, garanti par la délivrance du Certificat de contrôle de la qualité des terres (CCQT), et la traçabilité des flux de terres, grâce à la notification de leurs mouvements. Avec les exigences fixées concernant la valorisation des terres, notamment au niveau de la sensibilité des types d'usage des sites d'origine et récepteur, érigée en principe directeur pour la gestion des terres, ou des paramètres et valeurs-seuils à respecter, cet ensemble doit permettre aux différents acteurs d'accorder leur confiance au système proposé.

Dans le cadre de la consultation relative à l'arrêté modificatif, Fediex a souhaité attirer l'attention des Autorités sur différentes dispositions qui

semblaient de nature à déprécier l'esprit du système, notamment en ce qui concerne les contrôles sur site d'origine ou la sensibilité des usages. Un point que doit pouvoir également garantir l'AGW Terres, c'est la faculté d'analyse des flux entrants pour les sites récepteurs, exigence imposée dans bon nombre de permis.

Concernant la valorisation de terres dans les carrières, Fediex a également procédé à un important travail d'analyse juridique des dispositions, croisées, de l'AGW Terres, du Code de Développement territorial (CoDT) ou encore des deux Décrets Sols et Déchets. Cette lecture objective de la réglementation a permis de clarifier les intentions initiales du législateur quant aux types de terres qui peuvent être utilisées dans les carrières. Ces travaux ont également permis de

mieux cerner la notion de « carrière ayant été exploitée » et d'imaginer certaines possibilités de valorisation très strictes dans ces carrières permettant d'offrir un exutoire à certaines terres excavées tout en étant préservées et en jouant un rôle dans une protection accrue de l'environnement.

Afin de lever les insécurités juridiques, Fediex propose d'encadrer strictement, et de manière claire, les possibilités de valorisation de terres dans les carrières en activité et dans celles ayant été exploitées.

### ACCORD DE BRANCHE CO<sub>2</sub>/ENERGIE

15 entreprises participent actuellement à l'accord de branche avec la Région wallonne concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, représentant 17 entités techniques et, au total, 31 sites d'exploitation.

En 2019, le secteur a atteint une amélioration de l'efficacité énergétique (AEE) de 17,39% pour un objectif de 15,41% à l'horizon 2023, et une amélioration des émissions de CO<sub>2</sub> (ACO<sub>2</sub>) de 16,90% pour un objectif de 15,69% à l'horizon 2023.

Les accords de branche actuels se terminant fin 2023, il est temps de penser au futur cadre des accords de 3<sup>ème</sup> génération.

La 1<sup>ère</sup> génération d'accords était centrée uniquement sur les indicateurs d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Pour la 2<sup>ème</sup> génération, différentes obligations de moyens ont été ajoutées comme le mapping CO<sub>2</sub>, la roadmap 2050 ou encore l'indicateur de recours au renouvelable.

Pour la 3<sup>ème</sup> génération, de « nouveaux » concepts sont proposés comme les communautés d'énergie, le *fuel switch*, la chaleur renouvelable, l'utilisation et le stockage du carbone. D'autres propositions évoquent également la prise en compte d'aspects relatifs à la biodiversité ou encore des solutions fondées sur la nature.

Dans ce contexte, Fediex plaide pour la mise en place d'un outil praticable pour les

entreprises, assorti d'objectifs aussi bien mesurables qu'atteignables. La compétitivité des entreprises, notamment en matière de prix énergétiques, doit également être au centre des préoccupations.

### PROLONGATION DE DEUX CHARTES EXISTANTES

On connaît toute l'importance de la dynamique de partenariats et de chartes prônée par Fediex. Avec différentes parties prenantes comme les agriculteurs, les producteurs d'eau, les transporteurs routiers, les autorités compétentes en matière de biodiversité et de la qualité de l'air sur les territoires concernés, mais, également, les riverains des carrières et des organisations non gouvernementales (ONG), l'objectif est de créer un dialogue permanent, permettant une bonne collaboration basée sur une meilleure connaissance et compréhension des intérêts de toutes les parties.

Deux de ces chartes arrivent à échéance et vont être renouvelées entre les partenaires :



## PROLONGATION DE LA CHARTE BIODIVERSITÉ

Fediex et la Direction Nature et Forêt du SPW (DNF) sont signataires de la Charte Biodiversité depuis 2012. La Charte permet de définir un cadre pour des engagements mutuels volontaires entre parties qui ont décidé de mener des actions en commun. Reconduite une première fois de 2016 à 2020, la prolongation de la Charte de 2021 à 2025 est à la signature.



Tenant compte de la stratégie wallonne « Biodiversité 360° », Fediex propose un plan d'action pour la période 2021-2025 qui s'inscrit dans la continuité des plans d'action précédents, toujours basé sur la sensibilisation, la formation et la diffusion de bonnes pratiques. Cette prolongation devra également s'envisager dans le contexte des actions prévues pour la post-gestion du projet *LIFE in Quarries*.

## PROLONGATION DE LA CHARTE POUSSIÈRES

Fediex et l'AWAC entendent également poursuivre les engagements entrepris en faveur d'une gestion appropriée des poussières en carrières.

Outre l'identification et la mise en œuvre de bonnes pratiques, la Charte œuvrera également à harmoniser le reporting des émissions de poussières.

### **LIFE IN QUARRIES**

Le confinement a ses raisons que la nature ignore et si, en 2020, le monde a travaillé sous cloche, cela n'a heureusement pas empêché les équipes et les membres du projet *LIFE in Quarries* d'occuper le terrain.

Translocation d'amphibiens, réintroduction du sonneur à ventre jaune, réalisation de nombreuses actions temporaires et permanentes mais, également, formation du personnel des différents sites à l'utilisation de la plateforme AMBREs1 rédaction des plans de gestion et suivis biologiques sur le terrain ont rythmé cette avant-dernière année du projet.

<sup>1</sup> Voir encart

## TOUJOURS PLUS D'ACTIONS RÉALISÉES

Outre les translocations de pontes de tritons crêtés et de crapauds calamites, deux amphibiens protégés qui se développent particulièrement bien dans les carrières en activité, l'été 2020 a surtout marqué le coup d'envoi d'une nouvelle action, réalisée en partenariat avec le Domaine des Grottes de Han : la réintroduction de sonneurs à ventre jaune, une espèce de crapaud devenue rare dans nos régions.

Hormis cette nouveauté, les actions de base du projet n'ont pas manqué.

Création de nouvelles mares temporaires en fond de fosse, installation de plateformes pour les goélands cendrés et les sternes sur les étendues d'eau permanente, sécurisation de galeries à chauves-souris, déboisement pour recréer des milieux ouverts favorables aux espèces pionnières et rafraîchissement de falaises meubles pour les hirondelles de rivage et les abeilles solitaires ont, entre autres, jalonné 2020 grâce à la motivation du personnel des différents sites et à la vigilance constante des équipes.

## FORMALISATION DES ENGAGEMENTS

Cependant, mettre en place des actions et les gérer au fil des saisons n'est pas tout.

En effet, un des objectifs du projet est de garantir la pérennité de ces actions afin d'être sûr que les nombreuses espèces qui vivent dans les carrières et sablières pourront continuer d'en bénéficier durant les prochaines années. Cet engagement passe par la signature d'une charte individuelle entre les sites membres du projet et la Région wallonne,



qui vise à perpétuer un certain nombre d'actions pendant les quinze prochaines années, grâce à la définition d'un plan de gestion spécifique à chaque site. Celui-ci sert aussi de base à une dérogation anticipée à la Loi de Conservation de la Nature, qui contribue à la sécurisation légale de l'initiative, également pendant quinze ans.

À travers cette démarche, les exploitants pourront continuer d'accueillir des espèces protégées grâce à des mesures proactives et scientifiquement validées, pour participer aux enjeux de conservation au niveau régional, avec la sécurité juridique nécessaire à la continuité de leurs activités.


La fin du projet approchant à grands pas, une partie significative de la fin d'année a été consacrée à la rédaction et la validation de ces plans de gestions individuels.

#### LA COMMUNICATION : UN AUTRE OUTIL CLEF

Enfin, outre la gestion des actions sur le terrain et la formalisation des engagements, une partie importante du projet repose sur le dialogue et la communication. De la communication entre les membres de l'équipe *LIFE in Quarries* et les acteurs de terrain, gestionnaires et ouvriers de sites extractifs, évidemment, mais aussi avec le grand public, qui ignore encore trop souvent l'important potentiel d'accueil pour la biodiversité que représentent les carrières en activité.

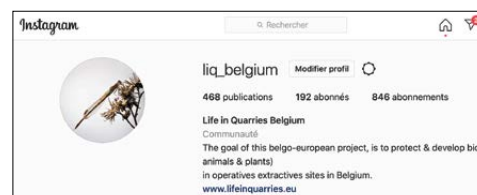
C'est pourquoi, en 2020, le *LIFE in Quarries* a été particulièrement actif via son site internet [www.lifeinquarries.eu](http://www.lifeinquarries.eu) et les réseaux sociaux. De nombreux articles, relevant de différentes thématiques, ont été régulièrement publiés et diffusés. Après LinkedIn et Facebook, le projet a aussi lancé sa page Instagram pour rendre toujours plus accessibles les habitats, les espèces, et les paysages cachés des carrières et sablières. La page [liq\\_belgium](https://www.instagram.com/liq_belgium) permet de découvrir des photos prises par les équipes en mission sur le terrain, qui illustrent la beauté des sites extractifs où se mêlent le minéral, le végétal, l'animal et l'homme.

**EXIT GDB-LIQ,  
DITES BONJOUR  
À AMBRES**



La plateforme de gestion de la biodiversité conçue dans le cadre du projet, rebaptisée AMBRES, a été au cœur des formations du personnel pour que les exploitants puissent gérer au mieux les habitats et espèces avec lesquelles ils partagent leurs sites.

Un outil innovant et nécessaire comme le rappelle Grégory Mahy, professeur académique à GxABT et impliqué dans le projet *LIFE in Quarries*, puisque « *Si on veut qu'un projet comme celui-ci fonctionne, il faut que les experts transfèrent leurs compétences et leurs responsabilités aux acteurs de terrain. Si les experts restent au cœur du projet, cela annihile toute chance d'autonomie et d'appropriation par les carriers.* »





© Emmanuel Crooy

# Social

Durant cette période de crise inédite, les entreprises du secteur ont essayé de maintenir l'activité à son niveau le plus élevé possible, tout en réagissant avec flexibilité et en s'assurant de la sécurité des collaborateurs. Outre la gestion de la crise sanitaire, la réforme du paysage paritaire a été au cœur des discussions menées par la Commission Sociale de Fediex et par les différents acteurs de l'industrie extractive.

## GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Depuis le début de la crise sanitaire, Fediex a informé ses membres régulièrement sur l'impact du coronavirus sur les entreprises.

Dans cette situation de crise sanitaire, la gestion des ressources humaines se retrouve au premier plan.

Les entreprises du secteur ont tout mis en œuvre pour que les travailleurs puissent continuer à travailler dans de bonnes conditions, en privilégiant les pistes suivantes :

- garantir la sécurité et la santé des travailleurs, tout en informant les collaborateurs et en mettant en place des actions de prévention : respect des mesures de distanciation et des mesures d'hygiène, port du masque, limitation au maximum des réunions en présentiel et du nombre de personnes dans les espaces réduits, annulation des déplacements qui ne sont pas indispensables, adaptation de l'organisation du travail, ...
- mise en place du télétravail dans toutes les entreprises, à moins que cela soit impossible en raison de la nature de la fonction ou de la

continuité de la gestion de l'entreprise, des activités ou des services, conformément aux différents Arrêtés Ministériels portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus.

Les mesures d'urgence contenues dans les Arrêtés Ministériels précités ont fait l'objet de mises à jour régulières, tout en faisant une distinction entre les entreprises « essentielles » et « non essentielles », pour aboutir à des règles plus ou moins uniformes à ce jour. Signalons que les industries qui ne peuvent être arrêtées pour des raisons techniques ou de sécurité ou qui fournissent elles-mêmes des activités essentielles ont été reprises dans la liste des activités économiques essentielles, et en particulier la Sous-Commission Paritaire (SCP) 102.09 chaux-calcaire-dolomie.

Le recours au télétravail est, certes, une solution alternative au mode de travail classique à privilégier en cette période de crise et qui offre de la souplesse pour autant qu'elle soit bien gérée. Cette accélération forcée va-t-elle conduire à la généralisation de ce mode de travail ? Il appartient aux entreprises de réfléchir soigneusement aux impacts de ces changements et aux mesures qu'elles souhaitent lever ou garder.

#### **COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION SOCIALE ET LE GT SÉCURITÉ DE FEDIEX**

Une étroite collaboration a eu lieu entre la Commission sociale et le GT Sécurité de Fediex concernant l'analyse de risques et les mesures de prévention à prendre dans le cadre de la gestion du coronavirus.

Afin d'aider les entreprises dans la reprise progressive des activités économiques et pouvoir travailler en toute sécurité, les partenaires sociaux du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail, en concertation avec la Cellule stratégique de la Ministre de l'Emploi et des experts du SPF Emploi ont rédigé un Guide Générique Corona. Les mesures définies dans ce guide

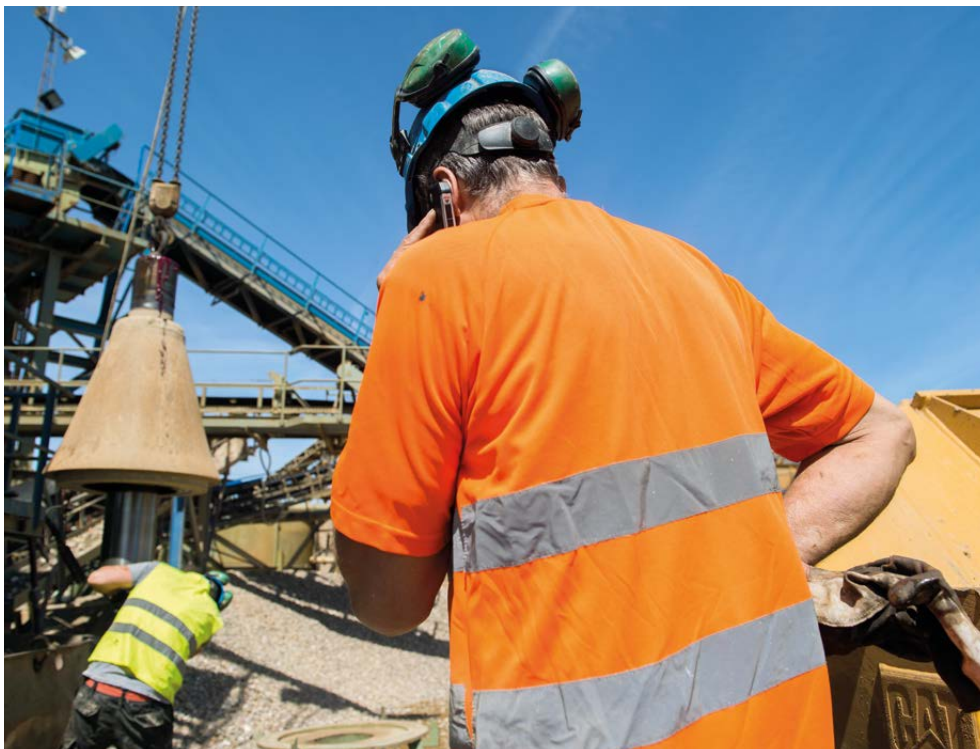
ont été suffisantes et applicables pour le secteur de l'industrie extractive, de sorte qu'il n'ait pas à élaborer son propre guide sectoriel.

Les entreprises se sont également concentrées sur le bien-être et la gestion du stress psychologique des travailleurs, ce qui est d'autant plus important en cette période de crise sanitaire.

Les entreprises du secteur ont d'ailleurs mis en place une série de bonnes pratiques, que ce soit dans le cadre de l'exécution de la CCT104 relative à l'emploi des travailleurs âgés ou en dehors de ce cadre. Elles portent sur l'allègement de la charge de travail, l'organisation de formations et de campagnes en matière de sécurité au travail, l'élaboration d'un plan de prévention des risques, les aspects psychosociaux du travail, l'ergonomie, la cohésion d'équipes, la modernisation du matériel et des installations, ...

#### **RÉFORME DU PAYSAGE DES COMMISSIONS PARITAIRES**

Suite au travail de réforme et de simplification des commissions paritaires (CP)



© Emmanuel Crooy

demandé par le Ministre fédéral de l'Emploi en 2016, en raison d'un nombre excessif de commissions et sous-commissions paritaires et dans la perspective du futur rapprochement des statuts Ouvriers/Employés, le Groupe de Travail « GT 102 Réforme du paysage paritaire » a continué à explorer les pistes de rapprochement possibles entre les 11 sous-commissions paritaires (SCP) de l'industrie extractive.

Il est important de souligner qu'à défaut d'initiative des partenaires sociaux, la simplification risque d'être décidée par les autorités.

Afin d'avoir une vision plus claire du travail de réforme demandé, les partenaires sociaux ont pu bénéficier de l'avis de ju-

ristes du Service des compétences des CP et du Service de contrôle de la légalité des Conventions collectives de travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. A noter que le passage vers une nouvelle structure doit se faire dans le respect de la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les CP.

Un nouvel élan a pu être ainsi donné aux discussions et les partenaires sociaux ont opté pour l'approche suivante :

- faire la démarche de s'inscrire dans la réforme
- commencer une réflexion avec 4 groupes de travail : Concassé/Granulats, Roche ornementale, Sable et Cuisson





La finalité de ces groupes de travail est d'arriver à de nouvelles SCP pour autant que cela soit juridiquement faisable et que les principes de maintien des conditions de travail et de neutralité des coûts soient rencontrés. Le corollaire impératif est l'application des futures normes salariales en % et non en euros. La logique de maintien d'un nombre restreint de SCP par regroupement de plusieurs SCP entre elles permet d'atteindre plus rapidement et sûrement l'objectif de simplification de la CP et offre en outre à ces SCP une plus grande autonomie de concertation que d'éventuels clusters d'entreprises rattachées à une seule CP (CP102).

Pour la suite des opérations, il est convenu de faire appel à un juriste spécialisé en droit

social qui accompagnera les partenaires sociaux tout au long du processus et de définir le mode de financement de cette opération (éventuellement via les fonds des CP). Les différentes étapes de travail seront définies sur base de l'avis de l'expert.

Fediex assure un travail de coordination avec les différents représentants patronaux des SCP de la CP102 et a, entre autres, effectué une mise à jour de la synthèse comparative du contenu des différentes SCP de la CP102 (informations générales, conditions de travail et de rémunération et autres avantages) et une proposition de classification des entreprises dans les 4 SCP évoquées ci-dessus.





© Emmanuel Crooy

# Communication

En 2020, il a fallu s'adapter aux conditions particulières créées par la crise sanitaire liée au coronavirus. De nombreux événements prévus après le mois de mars ont ainsi dû être reportés ou annulés face à l'incertitude générale et aux restrictions imposées par le Gouvernement belge en vue de limiter au maximum la propagation du coronavirus. Toutefois, Fediex a su rebondir et réagir, notamment en renforçant sa communication digitale.

## ÉVÉNEMENTS

### SALON DES MANDATAIRES

Les 13 et 14 février, Fediex a participé au traditionnel Salon des Mandataires organisé au WEX de Marche-en-Famenne et a ainsi pu rencontrer les nombreux politiques et décideurs locaux présents, ainsi que ses

membres et les passants curieux de découvrir notre secteur. Cette année encore, le stand a rencontré un grand succès auprès des nombreuses personnes présentes.

CONSOLIDATION DE LA CHARTE « CARRIÈRES & TRANSPORT » EN PRÉSENCE DE VALÉRIE DE BUE, MINISTRE WALLONNE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le 21 février 2020, dans l'objectif de consolider les actions mises en place dans le cadre de la Charte « Carrières & Transport » signée avec l'Union Professionnelle du Transport et de la Logistique (UPTR), la Ministre wallonne de la Sécurité Routière, Madame Valérie De Bue (MR), était invitée à la carrière de Quenast (SAGREX). L'occasion pour Fediex de lui présenter les bonnes pratiques en

matière de chargement des granulats et de sécurité routière au sein des sites carrières et chaufourniers. Outre l'accent mis sur la sécurité – une priorité chez Fediex – la Ministre a également salué la politique de partenariats intersectoriels, ici illustrée par la Charte « Carrières & Transport » et les actions menées en son nom.

Il s'agit d'une fierté d'avoir pu lui montrer à quel point la sécurité routière était importante pour le secteur



extractif et chauffournier et aussi celui du transport, représenté par l'UPTR, mais également la mise en pratique au sein du site de Quenast. En effet, la Ministre a ainsi pris place à l'avant d'un camion pour découvrir le parcours d'un transporteur sur site carrier et les mesures mises en place pour la sécurité routière. L'attention a également été mise sur l'angle mort et l'importance du réglage des rétroviseurs. Personne ne pouvait le savoir mais il s'agissait là du dernier événement en présentiel de l'année !

#### DES ÉVÉNEMENTS PRÉVUS PUIS ANNULÉS

Difficile de parler de l'année 2020 sans évoquer le coronavirus et les conséquences que tout le monde connaît. Afin de limiter au maximum l'épidémie, de nombreux événements ont dû être annulés et ceux organisés dans le secteur extractif et chauffournier n'ont pas fait exception. Ont ainsi dû être annulé la Journée Ressources Humaines, le *Quarries Alive* ainsi que le désormais traditionnel séminaire annuel d'octobre.

Il est à espérer toutefois pouvoir se donner rendez-vous en 2021 afin de rattraper ces moments, dans le respect des règles en vigueur, bien entendu. En attendant, la connexion virtuelle est de mise.

#### CONCOURS PHOTOS « LES ESPÈCES DU LIFE IN QUARRIES »

Malgré la difficulté liée à la crise sanitaire, pas question de ne plus rien organiser ! Après avoir longuement réfléchi à des événements à organiser tout en respectant la distanciation sociale et les autres règles qui font désormais partie du quotidien, il a ainsi été proposé en octobre un concours photos des espèces du projet *LIFE in Quarries*, ouvert au grand public. Rendez-vous en 2021 pour les résultats !

#### COMMUNICATION 2.0

##### LINKEDIN

Au début de l'année 2020, Fediex a décidé de renforcer sa présence digitale, principalement via LinkedIn et des publications régulières autour de l'actualité du secteur ex-

tractif et chauffournier. Avec la crise liée du coronavirus, cette présence s'est d'autant plus affirmée que le lien, même virtuel, avec les membres et sympathisants était devenu primordial. Si ce n'est pas encore fait, vous êtes invités à rejoindre [le réseau de Fediex](#). Plusieurs fois par semaine sont publiés des postes abordant différents aspects du secteur, généraux ou plus spécifiques. Ne manquez rien de l'actualité du secteur !

##### QUADRARIAMAG

En 2020, ce ne sont pas moins de 5 numéros du magazine QuadrariaMag qui ont été publiés ! Outre les numéros habituels, est également sorti, au mois de juin, soit en plein déconfinement, un numéro spécial sur la crise du coronavirus. Le souhait était de mettre en avant les membres de Fediex et leur vécu face à une situation inédite. 14 personnes ont été interviewées, venant de sociétés et exerçant des fonctions différentes, afin de mettre en avant la diversité des membres, mais aussi les difficultés spécifiques auxquelles ont dû faire face les différents profils.

Les autres numéros ont, quant à eux, suivi le modèle classique du magazine, alternant entre témoignages, actualités du secteur et des membres et actions spécifiques.

Dans le numéro de décembre, la fin du QuadrariaMag au format habituel a été annoncée. En effet, dans le but de concentrer la communication sur les différents réseaux, ce magazine ne sera désormais plus édité qu'une fois par an, reprenant l'ensemble de la communication de l'année écoulée.





**FÉDÉRATION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE BELGIQUE  
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN IN BELGIË**

Rue Edouard Belin, 7 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | +32 (0)2 511 61 73 | [info@fediex.be](mailto:info@fediex.be)  
[www.fediex.be](http://www.fediex.be)

